



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Paris le 10 AOUT 2011

Service de la stratégie de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

Département de l'architecture
et de la qualité des formations
de niveau master et doctorat

DGESIP A3

N°

Affaire suivie par
Isabel Hevia

Tél. : 01 55 55 61 39

Courriel :
Isabel.hevia
@education.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Monsieur le président,

Au cours de la réunion du 24 mars dernier, présidée par Monsieur le professeur Alain Coulon, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, vous avez sollicité une contribution au financement des activités des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) et plus particulièrement de l'Assemblée des directeurs d'IREM (ADIREM).

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une contribution exceptionnelle de 10 000 (DIX MILLE) euros sera prochainement versée à l'université de votre choix, charge à cette dernière de permettre au réseau des IREM d'exercer ses activités et notamment de développer les rencontres scientifiques de l'ADIREM.

Cette procédure devant être validée par la présidence de l'université concernée, je vous remercie de bien vouloir me communiquer son accord écrit afin que mes services puissent verser cette contribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle



Patrick HETZEL

Nicolas SABY
Président de l'ADIREM
IREM Université Montpellier II
CC040 Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 05